



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2022 - 1233

Objet : Vertou – 4. rue du Pressoir – Déclassement de la Parcelle cadastrée section BR 399 – Cession

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.1.2 a. et 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-présidents pour prendre toute décision afin de réaliser toute cession immobilière ou tout apport en nature, approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, si le montant du bien est inférieur à 180 000 €HT (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, hors indemnités et frais d'acte ou de procédure), et pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'accord en date du 17 octobre 2022, de l'Etat, relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section BR 399, située 4 rue du Pressoir sur la commune de Vertou, pour un montant de 1 870 € en vue de procéder à une régularisation foncière,

Vu l'avis favorable de France Domaine n°OSE 2022-44215-75225, en date du 11 octobre 2022,

Considérant que la parcelle BR 399 ne présente par d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. Vertou – 4 rue du Pressoir – Déclassement de la parcelle cadastrée section BR 399,

Article 2. Vertou – 4 rue du Pressoir – Parcelle cadastrée section BR 399 – Cession
nécessaire pour procéder à une régularisation foncière –
Surface: 17 m² – Montant de la cession : 1 870 euros – Frais de géomètre et de notaire pris en charge par l'Etat

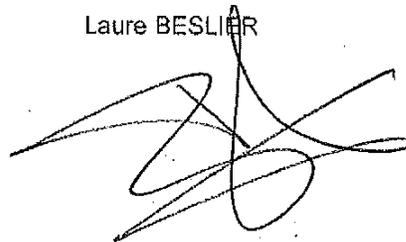
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221114-2022_1233DEC-AU 1
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision..

Fait à Nantes, le 10 NOV. 2022

Pour la Présidente
La membre du bureau

Laure BESLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laure Beslier', written over the printed name.

mis en ligne le :

14 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221114-2022_1233DEC-AU
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022